

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SICAV MARIGNAN

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) géré par AMPLEGEST

Nom de l'initiateur : AMPLEGEST

Code Isin : FR0000297194

Site internet : www.amplegest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPLEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 30/04/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : SICAV MARIGNAN est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : La SICAV est créée pour une durée de 99 ans. La société de gestion peut décider de la dissolution ou de la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : La SICAV a pour objectif d'investir dans des OPCVM, des FIA ainsi que dans des titres vifs sur les différentes classes d'actifs sur la durée de placement recommandée (24 mois) afin de faire bénéficier l'investisseur des opportunités offertes par ces marchés.

La SICAV sera gérée de façon discrétionnaire et a pour objectif une exposition minimale de 35% sur au moins un marché d'actions étranger, ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

L'exposition « action » pourra atteindre 100%, et sera réalisée sans aucune limite géographique, sectorielle ni de taille de capitalisation. L'exposition aux marchés émergents actions sera limitée à 30% de l'actif.

Les stratégies de gestion seront réalisées via des investissements dans des OPCVM/ FIA autorisés à la commercialisation en France), ainsi que des titres vifs.

Les investissements en titres de créance (obligations, TCN, ...), compris entre 0% et 40%, seront effectués sans limite géographique ou sectorielle, sans contrainte de notation, via des émissions publiques ou privées. Cette stratégie sera utilisée à titre subsidiaire, afin de protéger la performance en cas d'anticipation d'une baisse des marchés actions. La société de gestion mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations.

Les investissements monétaires (de 0% à 40%) seront utilisés afin d'optimiser la gestion de la trésorerie ; avec le même objectif, le gérant pourra avoir recours aux dépôts, emprunts d'espèces.

La SICAV pourra s'exposer jusqu'à 25% de son actif aux stratégies matières premières (énergie, métaux, produits agricoles) ; les investissements ne seront pas effectués en direct, mais via des OPCVM/ FIA.

La SICAV pourra investir (10% max.) dans des OPCVM ou FIA majoritairement exposés à des stratégies de gestion alternative, et dans la limite de 30% dans des OPCVM et FIA de classification « diversifié ».

La SICAV se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français ou étrangers, dans un but de couverture / exposition (y compris risque de change). Les interventions sur les marchés dérivés sont limitées à une fois l'actif. Les investissements pourront être réalisés dans des titres intégrant des dérivés dans la limite de 25% de l'actif net.

Indicateur de référence : Néant.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et / ou distribution des revenus. L'assemblée générale décide chaque année de l'affectation des revenus.

Investisseurs de détail visés : Sicav dédiée à 20 actionnaires au plus. La SICAV s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à moyen terme (supérieure à 2 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus de la SICAV.

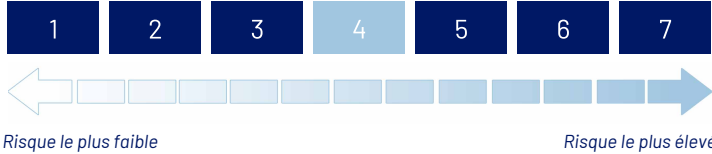
Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées le jour d'établissement de la valeur liquidative (J) (chaque mardi) jusqu'à 12 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée et publiée en J+1 ouvré sur les cours de clôture de J. Les règlements interviendront en J+2 ouvrés.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : La SICAV pourra être investie dans des actions de petites et très petites capitalisations négociées sur des marchés de type non réglementés Euronext Growth ou Euronext Access, qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.

Risque de change : La SICAV pourra être investie dans des actions de petites et très petites capitalisations négociées sur des marchés de type non réglementés Euronext Growth ou Euronext Access, qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 2 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (Période de détention recommandée)	
Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.				
Scénarios	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6 800 € -31.99%	7 210 € -15.11%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 700 € -23.00%	8 520 € -7.68%
	Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 920 € 9.19%	11 550 € 7.48%
	Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	13 860 € 38.55%	15 150 € 23.08%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre octobre 2021 et octobre 2023, intermédiaire entre juin 2018 et juin 2020 et favorable entre août 2019 et août 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

- Nous avons supposé :
- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
 - 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
Coûts totaux	641 €	844 €
Incidence des coûts annuels (*)	6.48%	4.42% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11.90% avant déduction des coûts et de 7.48% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.32% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	125 €
Coûts de transaction	0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	15 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site. www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 2 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon hebdomadaire.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour obtenir toutes informations relatives aux performances passées, veuillez adresser votre demande à l'adresse contact@amplegest.com.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

La SICAV Marignan est classifié catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR ».

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.